

Ville de Montréal  
Système de gestion des décisions des instances  
**Intervention - Ahuntsic/Cartierville , Direction de l'aménagement  
urbain et des services aux entreprises**

Numéro de dossier : 1031013001

<b>Unité administrative responsable</b>	Développement économique et développement urbain , Direction du développement urbain , Division de la réglementation
<b>Objet</b>	Modifier le plan d'urbanisme de la ville afin d'y intégrer un document complémentaire établissant les règles et les critères minimums dont doivent tenir compte les arrondissements dans leurs règlements d'urbanisme.

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec réserve

**♦Commentaires**

Dans l'ensemble, les préoccupations de l'Arrondissement relatives aux vues sur les éléments naturels, au patrimoine et à l'intégration des usages (contingentement) formulées lors de la rencontre de travail ont été prises en compte. Cependant, le maintien de la règle visant à assujettir tout bâtiment bordant la voie panoramique à des exigences d'intégration à son milieu d'insertion, peu importe la qualité de ce dernier, apparaît exagéré. Il y aurait lieu de permettre aux arrondissements de soustraire certains tronçons de l'application de cette exigence.

Numéro de certificat (ou note)

<b>Responsable de l'intervention</b> Marie CARON Conseillère en aménagement Tél. : 872-0546 Date: 2003-02-28	<b>Endossé par:</b> Christian CHAMPAGNE Directeur aménagement urbain et service aux entreprises, Arrondissement Ahuntsic-Cartierville Tél. :868-3560 Date d'endossement: 2003-02-28
--	--

Numéro de dossier :1031013001